



UN EXEMPLE DE MUTUALISATION RÉUSSIE

LE PARTAGE D'EMPLOI

Présentation de l'association :

Créé en 2007, le collectif rassemble aujourd'hui 35 associations qui œuvrent au quotidien à l'amélioration des conditions de vie des malades hospitalisés et de leurs proches. Après trois années consacrées pour beaucoup à l'animation du collectif, le CIAH s'attelle désormais à la structuration de la Maison des Usagers du Centre Hospitalier de Perpignan, structure préconisée par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

<http://www.ciahospitalier.fr/>

Présentation de la mutualisation :

Pour assurer la coordination du collectif et structurer notamment la Maison des Usagers, les dirigeants du CIAH souhaitent s'appuyer sur une compétence salariée à temps partiel. Une bénévole remplit cette fonction quelques heures par semaine mais cela reste insuffisant. L'embauche de cette personne permettrait de sécuriser le poste et de se donner les moyens de répondre aux objectifs fixés. L'embauche d'un salarié par une association est toujours une décision difficile à prendre. Il faut assumer la fonction d'employeur ainsi que le coût de l'emploi.

Méthode de la mutualisation :

La solution du groupement d'employeurs est choisie. Elle permet aux utilisateurs de ne pas se soucier des contraintes administratives liées à la fonction d'employeur et de bénéficier d'une mise à disposition selon leurs besoins horaires précis et leurs capacités financières (voir outils Kit Asso). C'est également la possibilité pour la personne salariée de tendre progressivement vers un temps plein à durée indéterminée.

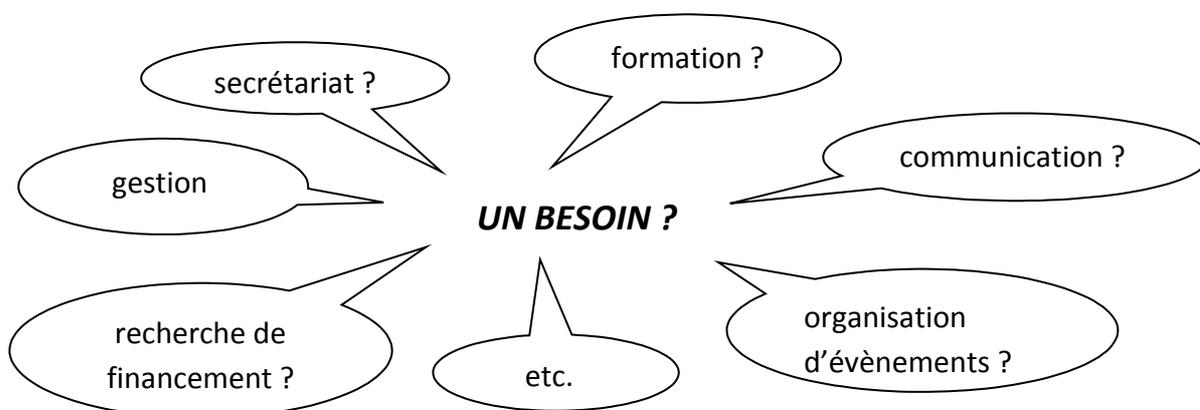
Un questionnaire a été envoyé par mail aux 35 associations du collectif pour identifier leurs besoins en termes de compétences salariées. Un outil de communication (voir ci-après) est conçu pour présenter le groupement du CIAH et proposer de premières mises à disposition.

Résultats de la mutualisation :

Le CIAH a mis en place un groupement d'employeurs identifié. Il est géré en partenariat avec le CI&RA 66. La coordinatrice a été embauchée par le groupement, 20 heures par semaines, en contrat aidé. Dans un premier temps ses compétences sont mises à disposition du collectif pour le poste de coordinatrice, dans un second temps ses heures pourront être augmentées ou partagées avec d'éventuelles mises à disposition.



GE-CIAH Groupement d'Employeurs du CIAH



Le Groupement d'Employeurs du **Collectif Inter Associatif Hospitalier**

met à votre disposition un salarié
en fonction de vos besoins et de vos ressources financières.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le GE-CIAH est un **outil de partage d'emploi**,
qui vous permet de **bénéficier d'une compétence mutualisée**.

Vous pourrez vous consacrer **d'avantage à votre projet associatif**,
grâce à la mise à disposition d'un salarié **en fonction de vos besoins**
(ex : gestion administrative, recherche de financements, montage de dossier de subvention, ...)

QUI GERE ?

Le groupement d'employeurs est co-géré par le **Collectif Inter Associatif Hospitalier**
et le **CI&RA 66** point d'appui à la vie associative.

UN DIAGNOSTIC GRATUIT

Contactez-nous pour définir ensemble vos besoins et mettre en place une réponse adaptée.
N'hésitez pas, le diagnostic est gratuit !

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Réunion d'information le vendredi 30 mars 2012 à 15h,
à l'amphithéâtre (1^{er} étage) de l'auditorium du Centre Hospitalier de Perpignan

Contact : CIAH